



CONSEIL CANADIEN DES COMITÉS DES COMPTES PUBLICS (CCCCP) CONFÉRENCE ANNUELLE DE 2017

10 au 12 septembre 2017

Hôtel Delta Fredericton, Fredericton, Nouveau-Brunswick

Statuts du CCCCCP Note d'information

Objet

Lors de la Conférence annuelle de 2016 du CCCCCP, ses membres ont demandé au conseil d'administration d'entreprendre une révision des modifications proposées aux statuts du CCCCCP et de formuler des recommandations à l'intention de l'ensemble de ses membres, au plus tard en mars 2017, afin de solliciter des commentaires et des suggestions à ce sujet avant la Conférence annuelle de 2017. La présente note d'information décrit le contexte entourant les statuts du CCCCCP et les modifications qui y sont proposées.

Contexte

Les délégués à la Conférence annuelle de 1982 du CCCCCP adoptèrent ses premiers statuts. Son président, T. Patrick Reid, député et président du Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative de l'Ontario, résuma comme suit les objets de l'organisme, tels qu'exposés dans les statuts :

« Au fond, nous sommes ici pour raffermir notre confiance à titre de comités des comptes publics; pour enrichir nos connaissances; pour rehausser la visibilité de nos comités; et pour échanger des idées et des points de vue. Notre intention est d'améliorer nos propres comités ainsi que leur fonctionnement et, espérons-le, de faire en sorte que les contribuables obtiennent le meilleur rendement possible pour leur argent. »

Puis, les statuts furent modifiés à la Conférence annuelle de 1986 pour créer le poste de directeur exécutif, chargé d'aider à l'administration et à la coordination des conférences du CCCCCP. Aujourd'hui, le titulaire collabore aussi sur une base régulière avec le conseil d'administration du CCCCCP, les membres et les greffiers; développe et entretient le site Internet du CCCCCP; et assure en général la continuité des opérations destinées à soutenir les activités de l'association.

Un souhait récurrent exprimé par les membres aux conférences annuelles du CCCCCP est qu'« il faut consacrer plus de temps aux échanges entre les juridictions sur ce qui se fait, sur ce qui devrait se faire et sur ce qui ne se fait pas ».

Aux conférences annuelles de 2014 et de 2015, un comité de greffiers a été mis sur pied pour rédiger, à l'intention des membres du CCCCCP, un projet de statuts modifiés destinés à refléter les intérêts des

membres de l'organisme, à clarifier la gouvernance de manière à faire valoir ces intérêts et à prévoir le personnel législatif nécessaire pour soutenir le conseil d'administration dans la coordination et l'administration des conférences annuelles du CCCCP.

En se basant sur les commentaires reçus de l'ensemble des greffiers du Canada concernant les intérêts de leurs membres, le comité de greffiers a proposé trois modifications éventuelles aux statuts, à savoir :

1. **Composition du conseil d'administration – changer la composition du conseil pour en faire un conseil des hôtes des conférences actuelle et futures, et ce, pour améliorer la planification des conférences annuelles du CCCCP :**
 - **En partant** : d'un conseil composé de trois membres, soit un président et deux vice-présidents, dont deux élus parmi l'ensemble des membres ainsi que le président du comité des comptes publics de la juridiction hôte de la prochaine conférence annuelle,
 - **En faire** : un conseil composé de trois membres, dont le président est l'hôte de la prochaine conférence annuelle et les deux vice-présidents sont les hôtes, respectivement, de la conférence actuelle et de la conférence qui suivra immédiatement celle de l'année prochaine.
2. **Personnel législatif de soutien – adopter en même temps des modifications pour accroître le soutien du personnel législatif, conjointement avec un secrétariat composé d'un directeur exécutif et de greffiers des juridictions hôtes de la conférence actuelle et des deux conférences suivantes du CCCCP.**
3. **Préambule – ajouter un préambule portant sur les objectifs d'ordre général du CCCCP**, modelé sur des préambules adoptés par d'autres organismes parlementaires.

Discussion lors de la Conférence annuelle de 2016 du CCCCP

Lors de la Conférence annuelle de 2016, les délégués ont discuté des modifications proposées aux statuts du CCCCP et ils ont adopté, à l'unanimité, la motion suivante : « *Que le conseil d'administration entreprenne une révision des modifications proposées aux statuts du CCCCP et transmette à l'ensemble des membres du CCCCP, au plus tard le 31 mars 2017, une ou des recommandations dans les deux langues officielles, afin de solliciter des commentaires et des suggestions avant la prochaine réunion générale annuelle, qui sera tenue à Fredericton, Nouveau-Brunswick, en septembre 2017* ».

Suivi de la Conférence annuelle de 2016 par le conseil d'administration du CCCCP

En septembre 2016, le conseil a ordonné à la directrice exécutive par intérim de faire circuler l'avant-projet de statuts aux membres du CCCCP, en sollicitant leurs commentaires et suggestions. Aucun commentaire écrit ni aucune suggestion écrite n'ont été reçus.

Par la suite, le conseil a révisé le projet de statuts et y a proposé deux ajouts à la fin, soit les rubriques « Modification des statuts » et « Révision des statuts ». Ces ajouts s'inspirent des statuts d'autres organismes parlementaires. De plus, le conseil y a proposé des modifications d'ordre technique pour clarifier les objectifs du CCCCP, tels qu'exposés dans le préambule et les buts, ainsi que la composition du conseil d'administration et les mécanismes de votation. De l'avis du conseil, la version révisée du projet de statuts constitue un énoncé plus limpide des objectifs du CCCCP à titre de forum pour le développement professionnel des membres des comités des comptes publics et il renferme, à cette fin, des dispositions plus claires en ce qui concerne la gouvernance et le personnel de soutien.

En juin 2017, à la demande du conseil, la directrice exécutive par intérim a de nouveau transmis aux greffiers de comités la version révisée du projet de statuts avec deux ajouts, en sollicitant des commentaires additionnels de la part des membres du CCCCP. Les membres de la Chambre des communes ont exprimé le souhait que les membres puissent, à l'occasion de la Conférence de 2017, partager leurs points de vue et discuter de diverses propositions touchant la version révisée du projet de statuts.

Afin d'aider les membres du CCCCP à la Conférence annuelle de 2017, le conseil a ordonné que la version révisée du projet de statuts, accompagnée d'une note d'information à l'intention des membres contenant des renseignements supplémentaires sur les modifications aux statuts, soit publiée dans les sites Internet de la conférence et du CCCCP, en prévoyant également que des copies imprimées de ces documents soient disponibles au moment de l'inscription des membres à la conférence.